

COMMUNIQUE DE PRESSE

26 juin 2023

Le nouveau système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants des travailleurs est en ligne

Après trois ans de travail de modernisation et de simplification du système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (SISERI) des travailleurs, le ministère chargé du travail et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) mettent en ligne le SISERI 2.

Depuis 2005, le ministère chargé du travail a confié la gestion du SISERI à l'IRSN. SISERI est un outil numérique ayant pour fonctions de centraliser, consolider et conserver l'ensemble des résultats de la surveillance dosimétrique individuelle des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants faisant l'objet d'un suivi individuel renforcé par un service de prévention et de santé au travail. SISERI est l'équivalent du dossier médical en santé au travail pour la conservation des expositions des travailleurs aux rayonnements ionisants.

Lauréat de l'appel à projet 2020 du fonds pour la transformation de l'action – FTAP (cf. <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/article/siseri-laureat-du-fonds-pour-la-transformation-de-l-action-publique-ftap>), la refonte du SISERI a été motivée par un triple objectif :

1. Respecter les nouvelles dispositions du code du travail relatives à la surveillance dosimétrique individuelle et aux missions des professionnels de santé au travail des services de prévention et de santé au travail ;
2. Simplifier, pour chacun des acteurs, les opérations d'accès au système, d'enregistrement, de consultation de données et d'échanges d'information ;
3. Moderniser la base de données afin d'en faciliter l'exploitation notamment à des fins d'optimisation de la prévention du risque et d'analyses statistiques des données.

Une nouvelle version du SISERI qui offre une plus grande autonomie aux acteurs :

- Les **travailleurs exposés** aux rayonnements ionisants ont un accès personnel aux résultats de leur surveillance dosimétrique individuelle ;
- Les **exploitants des installations nucléaires de base** peuvent transmettre les résultats de la dosimétrie opérationnelle des travailleurs exposés présents dans leurs installations ;
- Les **médecins du travail** peuvent télécharger l'historique dosimétrique, corriger une dose ou ajouter une nouvelle dose des travailleurs exposés dont ils assurent le suivi individuel renforcé ;
- Les **agents chargés du contrôle** du dispositif renforcé pour la radioprotection des travailleurs exposés pourront consulter SISERI dans le cadre de leur mission.

Pour en savoir plus :

Liens vers sites IRSN et DGT : <https://siseri.irsn.fr/> - <https://www.irsn.fr/Reperes57-> [DGT page RI/RP-](#) [DGT sur « QR » dosimétrie](#)

Contact presse DGT : Christine Belfan-Copin ; Tél : 07 61 37 95 40

Contact presse IRSN : Pascale Portes ; Tél : 01 58 35 70 33